

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT LE MOIS DE MARS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions pour lesquelles vous vous immolez chaque jour sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les âmes chrétiennes, retrempées dans l'exercice du véritable esprit de foi, en aiment toutes leurs intentions et en pénètrent tous leurs actes. Ainsi soit-il.

Le Bienheureux Gérard Majella

La seconde des béatifications annoncées pour l'année jubilaire de Léon XIII, a eu lieu le 29 janvier, dans la salle de la *Loggia*. L'honneur des autels y a été solennellement décerné à l'humble Frère Rédemptoriste Gérard Majella, l'un des premiers et des plus fidèles disciples de saint Alphonse de Liguori. Il mourut en 1755, à l'âge de 29 ans et 6 mois.

Ce nouveau modèle de perfection chrétienne que l'Eglise propose à notre imitation, fut surtout admirable pour sa pureté angélique, qui le rendit l'émule de saint Louis de Gonzague et de saint Stanislas de Kostka, comme le proclame le Bref de béatification. Il ne fut pas moins admirable aussi par la patience héroïque avec laquelle il supporta les épreuves qu'il eut à endurer dès l'enfance et qui servirent, en quelque sorte, de préparation à la vie parfaite à laquelle il mérita d'être appelé.

Comme religieux et bien qu'il ne fût que simple Frère lai, il se montra tout enflammé de zèle pour le salut des âmes et en convertit un grand nombre.

A en juger, d'ailleurs, par les modestes fonctions qu'il eut à remplir, depuis celles d'apprenti tailleur, lorsqu'il lui fallut, tout jeune encore, gagner sa vie et pourvoir à l'entretien de sa mère, jusqu'à celle de Frère quêteur et de Frère portier, après qu'il fut entré dans la Congrégation du Très Saint-Rédempteur, on eût dit que rien ne devait perpétuer sa mémoire.

Mais Celui qui aime à exalter les humbles et à offrir aux hommes des exemples de perfection dans tous les états, avait prévenu notre Bienheureux de grâces si insignes que, de son vivant déjà le Frère Gérard était appelé le *faiseur de miracles de sa Congrégation*. Après sa mort, de nombreux miracles vinrent confirmer les vertus du Serviteur de Dieu et préparer ainsi l'apothéose que le Saint-Siège vient de lui décerner.

L'héroïcité de ses vertus fut proclamée par Pie IX, au mois de juin de l'an 1877. Léon XIII a reconnu l'authenticité des miracles par décret du mois d'avril de l'année dernière, et ce fut aussi en 1892, le 8 septembre, que le Souverain-Pontife promulgua le décret portant que l'on pouvait procéder sûrement à la béatification.

Dans la salle de la *Loggia*, au milieu des clartés d'un luminaire incomparable, était exposé le grand tableau, représentant l'apothéose du Bienheureux Majella ; et, le long des parois, comme autant de trophées, les bannières représentant les miracles.

Cette fois les bannières représentant les miracles étaient au nombre de quatre, car les quatre miracles de premier ordre proposés pour la béatification avaient été approuvés. L'un, c'est la guérison instantanée et parfaite d'un iléo-typhus qui avait réduit à la dernière extrémité le docteur Joseph Santorelli.

La deuxième bannière représentait la miraculée Thérèse Deheneffe, parfaitement guérie d'une plaie cancéreuse, à l'issue d'une neuvaine de prières au Bienheureux Gérard Majella.

La troisième représentait la veuve Ursule Solito, guérie d'un cancer, à la seule application de l'image du Bienheureux.

Enfin, la quatrième bannière, est la représentation d'un miracle opéré à l'application de la relique du Bienheureux Majella, en la personne d'un enfant tuberculeux, Laurent Riolo, encore vivant et devenu depuis magistrat à Naples.

Mgr Maxime Decelles

En septembre dernier, Mgr Moreau avait prié le Saint-Père d'accepter sa démission ou de lui donner un coadjuteur. Le Souverain Pontife voulant conserver à l'église de Saint-Hyacinthe un prélat qui la gouverne si habilement depuis dix-sept ans, décida de nommer un coadjuteur, et proposa, le 19 janvier 1893, à l'église titulaire épiscopale de Druzepara, (1) le R. D. Maxime Decelles, curé de Sorel, dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, au Canada, délégué comme coadjuteur, avec future succession de l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Louis-Zéphirin Moreau. Les bulles du nouveau titulaire, datées du 14 janvier, sont arrivées à la fin de février, et la consécration solennelle a eu lieu à Saint-Hyacinthe, le 9 du mois courant.

Mgr Decelles, né à Saint-Damase, comté de Saint-Hyacinthe, le 30 avril 1849, a fait ses études au séminaire de Saint-Hyacinthe. Au mois de septembre 1869, il y prit l'habit ecclésiastique et y resta trois ans. Sa théologie terminée, il fut ordonné prêtre le 21 juillet 1872, et nommé vicaire à Saint-Denis où il passa près de deux années. De Saint-Denis, il fut placé à Belœil, où il exerça d'abord les fonctions de vicaire, puis de curé d'office sous Mgr Charles LaRoque, dont il fut aussi le pro-secrétaire.

Au mois d'octobre 1875, il fut appelé à la cathédrale de Saint-Hyacinthe dont il devint curé un mois plus tard.

Lorsque le Chapitre de Saint-Hyacinthe fut institué en 1877, le jeune curé de la cathédrale en fut créé chanoine et y reçut le titre de pénitencier.

L'abbé Decelles passa cinq années au poste curial de Saint-Hyacinthe, où il se donna corps et âme à l'œuvre de l'éducation.

En avril 1880, il remit sa paroisse à Mgr Saint-Hyacinthe; résigna ses titres de Chanoine et de Pénitencier en faveur de son successeur, M. l'abbé E. Gravel, aujourd'hui évêque de Nicolet, et prit la direction de Saint-Roch de Richelieu. M. Decelles en fut le curé pendant neuf ans, et son souvenir y est resté en vénération. En 1889, il fut promu à la cure de Sorel, d'où le Saint-Siège vient de l'appeler à la coadjutorerie de Saint-Hyacinthe.

Nous prions le nouvel élu d'agréer nos respectueux hommages et le souhait d'un épiscopat fécond.

(1) Ancien évêché de Thraace.

Théologie populaire

Dieu est-il juste, saint et miséricordieux ?

Oui, Dieu est infiniment juste, infiniment saint, infiniment miséricordieux, parce qu'il est infiniment parfait.

Dieu est *juste*, c'est-à-dire il donne à chacun ce qui lui appartient. Il est *saint*, c'est-à-dire bon. Il est *miséricordieux*, c'est-à-dire rempli de compassion, pardonnant, et ne réclamant pas ce que la justice pleine et entière exige. De plus, il possède ces perfections au plus haut degré.

Le magistrat juste est celui qui écoute patiemment le pour et le contre, qui compare la preuve avec la contre-preuve, pèse les arguments invoqués par le demandeur et le défendeur, et après avoir bien étudié la cause, rend un jugement parfaitement conforme à la preuve faite à l'enquête. Si, au contraire, son jugement est en contradiction avec la preuve, ou si, dans un procès criminel, il condamne le coupable à une peine plus douce ou plus sévère que ne le mérite ce dernier, alors il est injuste. Si la loi laisse au juge une certaine discrétion, et décrète que le terme d'emprisonnement pour tel délit ne devra pas être plus de dix ans et moins de cinq, il peut, sans manquer à la justice, condamner le coupable à dix ans de détention. S'il y a des circonstances atténuantes qui plaident en faveur du coupable, le jugé peut user de clémence et ne le condamner qu'à la peine de cinq ans. Mais si le magistrat renvoie absous tous les accusés amenés devant lui, coupables ou non coupables, alors ce ne serait plus de l'indulgence ou de la clémence, mais une véritable injustice; et la démission ou la destitution d'un magistrat qui entendrait ainsi l'administration de la justice s'imposerait.

De même, Dieu est souvent et longtemps miséricordieux pour les pécheurs, et les châtie beaucoup moins qu'ils ne le méritent en stricte justice. Mais si les pécheurs n'étaient jamais punis, soit en ce monde ou en l'autre, comme le voudraient les impies, Dieu cesserait d'être juste. Dieu étant un être infiniment parfait il doit nécessairement être infiniment juste, comme il est infiniment miséricordieux, vrai, sage et tout-puissant.

Puisqu'il a promis de punir le péché et qu'il est la vérité même, il ne peut faillir à sa promesse.

Convent de Saint-Charles de Bellechasse

Ce couvent a été fondé en 1878, par le curé D. Martineau. La fabrique ayant cédé gratuitement une maison qu'elle avait acquise d'un ancien curé, M. J.-B. Perras, M. Martineau fit déplacer et réparer les dépendances, et ajouter à la maison déjà existante une aile à deux étages. Ces travaux, y compris la chapelle et son ameublement, lui ont coûté environ 1,500 piastres.

Le 5 septembre 1878, quatre sœurs de l'Hospice de la Charité de Québec, prirent possession de l'établissement, savoir : sœur Marie de l'Ange-Gardien, supérieure, sœur Sainte-Eugénie, assistante, sœurs Sainte-Anysie et Sainte-Mathilde.

En 1886, la maison cédée gratuitement aux Sœurs de la Charité, le 5 mai 1878, ayant besoin de réparations considérables, et étant trop petite pour y faire les classes et y tenir un pensionnat, la Communauté des Sœurs de la Charité de Québec fit construire, à ses dépens, le couvent actuel. La Communauté déboursa pour cette construction environ 10,000 piastres. Cet édifice à toit mansard, long de 75 pieds, et large de 45, a deux étages.

Il a été béni, le 20 septembre 1887, par Son Em. le cardinal Taschereau.

Le Canada et son histoire ecclésiastique (1)

Nous reproduisons ci-après une lettre que vient d'adresser au Souverain Pontife un jeune prêtre canadien, Mgr C. O. Gagnon, qui a accompagné à Rome Sa Grandeur Mgr L. N. Bégin, archevêque de Cyrené et coadjuteur de S. Em. le cardinal Taschereau. On y verra une nouvelle preuve de l'impulsion qu'a donné aux Etudes le Grand Pape Léon XIII.

Pour répondre aux intentions du Saint-Père, le cardinal Taschereau ne s'est pas contenté d'adopter la Somme de Saint Thomas pour l'enseignement théologique dans son séminaire diocésain de Québec, il fait préparer de longue main une histoire ecclésiastique très élaborée de la Nouvelle France, aujourd'hui le Canada.

On comprend l'importance d'une pareille histoire, quand on sait que le Canada a été le berceau du catholicisme dans presque toute l'Amérique du Nord. Parmi les matériaux de cette histoire, il n'en est pas de plus précieux que la collection des *Mondements et Lettres Pastorales des Evêques de Québec*, qui remontent à l'origine même de la hiérarchie au Canada. Cette collection qui vient d'être publiée par Mgr H. Tétu et Mgr C. O. Gagnon, tous deux de l'archevêché de Québec, forme six volumes in 8° très considérables.

Mgr Gagnon, actuellement occupé à faire des recherches dans les archives du Vatican, vient d'offrir au Saint-Père un exemplaire de cette collection, en lui adressant la lettre suivante :

(1) Du *Moniteur* de Rome.

A SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

Très Saint-Père,

Durant l'audience que Votre Sainteté a daigné accorder, le 27 de ce mois, à Mgr Bégin, coadjuteur du cardinal Taschereau, Elle a bien voulu admettre en sa présence les prêtres du Canada qui accompagnaient Sa Grandeur. L'un deux a eu l'insigne honneur d'entendre signaler à Votre Sainteté un ouvrage auquel il a travaillé, je veux dire *Les Mandements des Evêques de Québec* (six volumes = 1659-1888).

La seule mention du titre de cette publication a paru intéresser si vivement Votre Sainteté, que j'ai cru rencontrer ses désirs en Lui offrant un exemplaire de cet ouvrage, sûr d'être en même temps agréable à Mgr Bégin.

La lettre de S. Em. le cardinal Taschereau, adressée aux deux collaborateurs, Mgr Têtu et moi, fait ressortir l'importance de notre travail.

C'est avec un extrême plaisir, dit-il, que je donne mon approbation à l'importante publication que vous vous proposez de faire.

Le Souverain Pontife désire que l'histoire de l'Eglise soit de plus en plus étudiée et connue, et tout le monde sait avec quelle munificence Sa Sainteté Léon XIII invite tous les érudits à puiser aux incomparables trésors historiques du Vatican.

L'Eglise du Canada a ses trésors, et le travail que vous entreprenez en fera connaître une des plus riches parties.

En lisant ces vénérables documents écrits par les anciens évêques de Québec on comprendra leur zèle, leur dévouement apostolique, leur amour pour la France, plus tard leur inviolable loyauté envers l'Angleterre, et par-dessus tout leur union avec le Saint-Siège.

L'on verra que, depuis les premiers jours de son existence, l'Eglise de Québec n'a cessé d'avoir les rapports les plus intimes avec l'Eglise de Rome, celle-ci se montrant toujours une mère vigilante et dévouée, celle-là une fille respectueuse et obéissante.

Ces *Lettres Pastorales* diront aussi combien les évêques de Québec savaient partager les joies et les maheurs de leur peuple, avec quelle sagesse ils le dirigeaient dans les crises si difficiles qu'il traversa, et avec quelle autorité ils administraient l'immense diocèse confié à leur sollicitude.

Pendant deux siècles, l'Eglise de Québec a cru aux mêmes vérités, elle a été soumise à la même dévotion, elle a obéi à la même autorité ; voilà l'éloquent témoignage que lui rendra la publication qu'il s'agit de faire, (vol. I. p. 7).

Dès l'année 1660, le Vénéral François de Montmorency-Laval disait dans un rapport fait au Saint-Siège sur l'Evêque du Canada : « Romanum ritum hic omnes sequimur; neque errores ulli, nulli abusus irrepserunt. » (vol. I., p. 21).

Trois ans plus tard, le même saint Prêlat pouvait dire aussi : « Les Saints Conciles, celui de Trente particulièrement, pour remettre efficacement la discipline ecclésiastique dans sa première vigueur, n'ont rien trouvé de plus utile que d'ordonner le rétablissement de l'usage ancien des séminaires, où l'on instruit les clercs dans les vertus et les sciences convenables à leur état...

A ces causes... nous avons érigé et érigeons dès à présent et à perpétuité un Séminaire pour servir de clergé à cette nouvelle Eglise... » (vol. I, p. 44).

La dévotion à la Sainte Famille de Jésus-Marie-Joseph, que Votre Sainteté vient de présenter au monde comme une source de prospérité pour la société domestique et civile, a été établie dans la nouvelle France dès son origine par Mgr de Laval, et y est restée florissante jusqu'à nos jours. (Règlements faits par Mgr de Laval pour la Confrérie—1665—vol. I, p. 56).

Un des successeurs du premier évêque de Québec, Mgr Briand, qui eut à gouverner l'Eglise du Canada dans les temps difficiles qui suivirent la cession de notre pays à l'Angleterre, faisait preuve de cet esprit de conciliation dont Votre Sainteté donne aujourd'hui de si grands exemples. « Nous devons certainement, disait-il à son clergé, soutenir les vérités de la foi, même au péril de notre vie, les prêcher et en instruire les peuples ; mais il ne convient ni à la religion de le faire avec aigreur, ni à la gloire de Dieu de le faire avec mépris. Vous évitez donc soigneusement de vous servir de termes offensants et injurieux pour ceux des sujets du Roi, qui sont d'une autre religion ; ceux de protestants et de frères séparés seront les seuls dont vous vous servirez, lorsqu'il sera absolument nécessaire de le faire pour expliquer notre croyance. Une autre conduite ne ferait qu'aliéner les cœurs, troubler la bonne harmonie qui doit régner entre les anciens et les nouveaux sujets, ne ferait pas de prosélytes, et pourrait engager le gouvernement à retirer la protection et la liberté qu'il veut bien accorder à notre sainte religion. » (Vol. II, p. 214).

Les conversations de Mgr Plessis avec sir James Craig, gouverneur du Canada, (1811) seront d'éternels monuments de sa sollicitude pastorale et de son inviolable attachement aux doctrines de l'Eglise.

« Le Roi, disait le gouverneur, nomme aux cures protestantes en Angleterre et ici, et les évêques ne le trouvent pas mauvais. Est-ce que vous prétendez avoir plus d'autorité que l'évêque protestant ? — Mgr Plessis lui répondait : L'évêque protestant suit les règles de son église, je suis celles de la mienne. Or, l'Eglise catholique a toujours délégué à ses prélats plus d'autorité que l'Eglise anglicane n'en donne aux siens. Si le gouvernement de Sa Majesté veut du bien, comme je n'en doute pas, à l'Eglise catholique de ce pays, il faut la maintenir dans ses principes. Si vous la tirez de là, vous en faites un monstre, une religion bâtarde qui participerait de la Catholique et de l'Anglicane, et ne serait véritablement ni l'une ni l'autre. »

Ces sentiments d'inaltérable dévouement à l'Eglise et à ses enseignements, chez des évêques placés aux confins du monde et très scruent dans l'impossibilité de recourir à Rome, se retrouvent à toutes les pages de la collection de documents épiscopaux que j'ai l'honneur d'offrir à Votre Sainteté. Elle sait déjà le bonheur qu'ont éprouvé tous les catholiques du Canada en voyant cette étroite et constante union des évêques de Québec avec le Saint-Siège si solennellement reconnue et récompensée par la création d'un cardinal à Québec !

Daignez, Très-Saint-Père, bénir les travaux qui nous restent à faire pour compléter l'histoire ecclésiastique du Canada, si glorieuse pour l'Eglise et le Saint-Siège en particulier. Nous travaillerons désormais avec un zèle d'autant plus ardent que Votre Sainteté a pris un grand intérêt à nos recherches, jusqu'à s'informer si nous avions consulté les archives du Vatican, et nous féliciter en apprenant que nous avions déjà commencé à y puiser.

Je baise les pieds de Votre Sainteté et me souscris bien humblement son fils très dévoué,

C. O. GAGNON, prêtre,

Camérier Secret de S. S. Léon XIII, Secrétaire-Archiviste de l'Archevêché de Québec.

Rome, 1er février 1893.

Voici maintenant la lettre que Mgr Gagnon vient de recevoir de S. Em. le cardinal Rampolla, Secrétaire d'Etat de S. S. Léon XIII.

Illme Seigneur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Saint-Père a reçu avec des expressions d'une satisfaction toute particulière l'exemplaire que vous lui avez envoyé de l'ouvrage intitulé *Mandements des Evêques de Québec*, et la lettre dont vous l'avez accompagné. Sa Sainteté, profondément reconnaissante de cet hommage filial, donne de tout cœur la bénédiction que vous avez sollicitée et fait des vœux pour que les travaux qui ont pour but de compléter l'histoire de l'Eglise Canadienne soient le plus tôt possible conduits à bonne fin.

En vous faisant cette communication, je suis heureux de me déclarer avec les sentiments d'une sincère estime,

Rome, 3^e février 1893.

Votre très affectueux serviteur,

M. CARD. RAMPOLLA

A Mgr C. O. Gagnon,

Camérier Secret de Sa Sainteté, au Collège Canadien.

BULLETIN JUDICIAIRE

La Cour d'Appel a confirmé le jugement de la Cour Supérieure du district d'Orville. (Tellier, juge) rendu le 27 juin 1892, et décidé :

1^o Que les tribunaux n'ont aucune juridiction relativement à l'érection des paroisses.

2^o Que l'érection canonique d'une paroisse est du ressort exclusif des autorités ecclésiastiques.

3^o Que l'érection civile, étant un simple acte administratif, est du ressort exclusif du Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Après le procès

Un avocat plaide pour un individu, accusé d'avoir volé une paire de lunettes en or. Son client est acquitté.

Et au moment de régler les honoraires, le client dit :

« Je suis un pauvre diable, je n'ai pas le sou ; mais si vous voulez les lunettes, les voilà ! »

Mgr P.-A. Feehan, archevêque de Chicago

S. G. Mgr. Patrick Augustin Feehan, archevêque de Chicago, est né dans le comté de Tipperary, Irlande, le 28 août 1829.

Il étudia d'abord au collège de Callan, dirigé par les Pères Augustins, puis à Dublin et en dernier lieu au collège de Maynooth, où il a pris ses degrés.

Sur l'invitation de l'archevêque actuel de Saint-Louis, Mgr Kenrick, il vint aux Etats-Unis en 1852, et fut agrégé au diocèse de Saint-Louis, qu'il ne quitta que pour monter sur le siège épiscopal de Nashville, qui comprend tout l'Etat du Tennessee. A cette époque, bien qu'il fut le troisième évêque de Nashville, ce diocèse ne comptait que trois prêtres séculiers et un certain nombre de Dominicains. Quelques années après, chaque église avait soit école paroissiale, les paroisses s'étaient multipliées, et quatre communautés de sœurs dirigeaient les académies et les écoles.

En 1880, Mgr Feehan fut transféré de Nashville au siège métropolitain de Chicago. Ce diocèse, créé en 1844 et érigé en archidiocèse, en 1880, compte aujourd'hui plus d'un demi million de catholiques, 400 prêtres, 246 églises, 74 chapelles, 25 stations, 122 écoles paroissiales fréquentées par 500,000 enfants, et un grand nombre d'hospices.

Le fait que le clergé de l'archidiocèse a décidé, comme nous l'avons déjà écrit, de faire exécuter une statue de son archevêque en marbre de Carrare, est une preuve non équivoque de l'estime dont il jouit.

ERNEST RENAN

SA MÉTHODE

(Suite)

V

Ce n'est pas un des spectacles les moins étranges de ce temps qu'après trois siècles passés à proclamer la souveraineté absolue de l'esprit humain, nous en soyons réduits, nous les croyants, à nous constituer les défenseurs suprêmes de la raison et de ses droits imprescriptibles.

Il ne faudrait point, par ce qui précède, croire que nous ayons quelque tendresse pour le rationalisme. Nous n'admettons la souveraineté absolue de l'esprit humain que dans la sphère que Dieu lui a déterminée. Sur ce terrain, nous resterons fermes ;

qu'on n'attende de nous aucune concession. Quant aux rationalistes qui s'arment de leur raison pour juger la raison suprême qui est Dieu, ils nous ont toujours fait l'effet de ces garçons d'écurie qui, leurs sabots aux pieds, essaieraient, sur les parquets du palais de Versailles, de pirouetter comme les talons rouges, ou des gardeuses d'oies qui prendraient des airs de princesses. Restons ce que nous sommes. Rien ne vaut le naturel, principalement en ce pays où tout se pardonne, excepté qu'on soit ridicule.

La notion du surnaturel particulier mise dans tout son jour, il nous faut attaquer de front la méthode d'Ernest Renan.

VI

On a souvent fait le reproche à l'œuvre critique d'Ernest Renan d'avoir une forte couleur allemande.

Il est certain que l'exégèse de l'auteur des *Origines du Christianisme* a un parfum exotique très-prononcé. Elle sent l'Allemagne, et l'Allemagne protestante.

Si nous en faisons la remarque, ce n'est pas que nous entendions condamner une méthode, par cela seul qu'elle vient de l'étranger, de l'Allemagne ou d'ailleurs, ou bien qu'elle a des accointances avec le protestantisme ; c'est uniquement qu'il nous paraît convenable de mettre les choses en leur place et de rendre à chacun ce qui lui est dû.

Renan nous appartient par la langue, toutes les fois au moins qu'il ne parle pas de Dieu—il tombe dans la galimatias, quand il aborde les questions de l'ordre suprasensible—la genèse de sa pensée philosophique et religieuse est incontestablement germanique et luthérienne.

La conception française de Dieu, et généralement de toutes les vérités de l'ordre métaphysique, se reconnaît à ce signe : elle est toujours claire, soit qu'on affirme, soit que l'on nie. La conception allemande est ordinairement nuageuse, et la chose conçue ne se laisse apercevoir qu'à travers une brume épaisse. En France, nous nions ou nous affirmons Dieu catégoriquement. En Allemagne, on le nie au moment même qu'on l'affirme, et on l'affirme tout en le paraissant nier.

Quelques-uns n'ont voulu voir dans le célèbre écrivain qu'un plagiaire de talent ; un copiste infiniment habile, quoique sans originalité ; ou, si l'on aime mieux, un vulgarisateur ayant fait sienne la tâche d'habiller à la française les théories toujours un peu lourdes des docteurs allemands.

Présentée sous cette forme absolue, l'assertion ne nous paraît point parfaitement juste.

Que la philosophie hégélienne ait déteint sur l'esprit du Breton maladif et rêveur qui se révèle à nous, dans les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, nous n'avons garde de le nier. Que même cette métaphysique bizarre, pour ne pas dire autre chose, de l'universel *Devenir*, de l'être logique engendrant l'être réel, de l'identité du moi et du non moi ait complètement détraqué ce cerveau brûlé déjà de toutes les fièvres malsaines, faible et curieux dans la mesure même de sa faiblesse, mobile surtout et inconsistant par nature, nous aurions mauvaise grâce à n'en point convenir. Renan le confesse tout le premier : « Une philosophie, perverse sans doute, m'a porté à croire que le bien et le mal, le plaisir et la douleur, le beau et le laid, la raison et la folie se transforment les uns dans les autres par des nuances aussi indiscernables que celles du cou de la colombe. » Nous accordons volontiers que les Eichhorn, les Genesius, les Ewald, les Paulus, les Strauss avaient ouvert toute large devant Renan la voie de la critique antichrétienne.

Il faut reconnaître cependant que le philosophe français a su rester lui-même, tout en paraissant marcher sur les traces de ses devanciers allemands. Le tempérament national a triomphé ici de tous les efforts tentés pour faire entrer le gaulois dans la peau du german. La joyeuseté native du premier ne s'accommodera décidément jamais du naturel pédantisme du second.

Au lieu que la critique allemande apparaît toujours sous la figure d'une personne grave, solennelle, portant lunettes, et des in folio sous le bras; la critique d'Ernest Renan est, malgré tout, un peu folichonne, accorte, court vêtue, légère comme l'incrédulité de la fin du dix-septième siècle. Elle proclame très-haut, en plus d'un endroit, son respect pour les in-folio; mais on sent, au ton de sa voix, qu'elle se soucie de ce qu'ils contiennent, comme un poisson d'une pomme. Elle se moque agréablement de tout et d'elle-même. Ses traits les plus charmants, les plus finement acérés, sont ceux qu'elle décoche, à la dérobee, aux naïfs qui s'aviseraient de prendre la petite folle au sérieux.

Renan n'a jamais dit ouvertement que la critique moderne est un attrappe-nigaud et la fumisterie la plus colossale de ce siècle. Un semblable aveu ne pouvait se faire. Mais il laisse clairement entendre qu'il n'y a que deux choses en ce monde : le doute et la certitude, la foi et l'incrédulité. Les uns croient, d'autres ne croiront jamais; ceux-ci doutent naturellement,

ceux-là arrivent fatalement à la certitude. C'est un fait inéluctable. Il serait oiseux d'en rechercher la cause. L'incrédulité et le doute sont le lot que Renan a choisi. Que s'il met sa marchandise sous le pavillon de la critique, c'est uniquement parce que la critique a aujourd'hui bon renom, au contraire du doute et de l'incrédulité, si outrageusement démodés, parmi nous, depuis les encyclopédistes du dix-huitième siècle.

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu aux Ecureuils, le 14; à Saint-Nérée, le 15; à Saint-Joseph de la Beauce, le 17.—Dix-huit familles canadiennes des Etats-Unis partiront avec M. l'abbé Morin, le 22 du mois courant, pour aller se choisir des terres dans le district d'Alberta.—M. l'abbé L.-A. Paquet a prononcé à l'Université Laval, à l'occasion du jubilé pontifical, un discours vraiment admirable.

Etats-Unis.—Le 25 avril prochain, le diocèse de la Nouvelle-Orléans célébrera le centenaire de son érection par le Souverain Pontife Pie VI.—Le siège officiel de la délégation apostolique est définitivement fixé à Washington.—Le Rvd J.-A. Locke, ministre épiscopalien de New-York, vient de passer au catholicisme. et est actuellement à Rome.

Rome.—Un avis de l'Autorité ecclésiastique compétente, dont nous recevons communication, dit le *Moniteur de Rome*, met en garde les Ordinaires des diocèses d'Italie et de l'étranger et, en général, tous ceux qui peuvent y avoir intérêt, contre une soi-disant *Agence pour l'expédition des affaires ecclésiastiques à Rome*, instituée, comme le dit une circulaire imprimée, au *Viale Principessa Margherita*, N° 73. Le directeur de cette Agence, le nommé Ferdinand De Deo, prend abusivement le titre de *Chapelain des S. Palais*, tandis qu'en réalité, aux termes de l'avis autorisé dont nous parlons, il n'est nullement reconnu auprès des Congrégations Romaines ou d'autres dicastères ecclésiastiques de Rome.—Les dons en argent reçu par le Souverain Pontife, à l'occasion de son Jubilé, se montent, dit-on, à plus de sept millions de francs.—Le cardinal Zigliara est mourant.

Uruguay.—La République sud-américaine de l'Uruguay ne possède qu'un seul évêque, celui de Montevideo, dépendant directement de Rome. Cette petite République, qui compte environ 800,000 habitants, avait rompu depuis de longues années ses relations avec le Saint-Siège; elle vient d'envoyer une mission à Rome en vue de renouer les anciens rapports.